

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Yvan Luccarini - Postulat Yvan Luccarini  
et consorts - Mourir dans la pénombre des abattoirs (18\_POS\_072)**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 22 janvier 2021 par visioconférence. Elle était composée de Maurice Treboux confirmé dans son rôle de président et de rapporteur, de Mme Sabine Glauser Krug, ainsi que de MM. Olivier Petermann, Jean-Rémy Chevalley, Yvan Luccarini, Daniel Ruch, Eric Sonnay, Alexandro Rydlo, Daniel Trolliet. Ont également participé à cette séance la M. le Conseiller d'Etat Leuba Philippe (Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport), M. Jacques Henchoz, Chef de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), Dr. Giovanni Peduto, Vétérinaire cantonal adjoint.

Mme Tanit El Khoury (Assistante de commissions parlementaires) s'est chargée de la prise des notes de séance, qu'elle en soit vivement remerciée.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le représentant du CE présente rapidement le rapport, il est composé de trois chapitres répondants précisément aux requêtes du postulant :

- *les différents processus de mis à mort des animaux dans le canton en regard de la législation, notamment le gazage au CO2 et les taux de réussite de l'étourdissement des bêtes ;*
- *le transport des animaux du domaine à l'abattoir : distance parcourue, conditions de transports, stress ;*
- *la sélection des poules pondeuses et le sort des poussins mâles.*

Il rappelle que la question des transports d'animaux est régie par la loi fédérale. Il explique aussi que la construction d'abattoirs locaux dans le canton est très difficile, il donne comme exemple l'abattoir de Rolle et la complexité de sa relocalisation. De plus, la Suisse est régie par la loi du marché intérieur et comparé aux sites européens, les abattoirs suisses restent beaucoup plus petits même si la majorité sont considérés comme industriels. Ces diverses structures sont souvent gérées par les grands distributeurs, ils assurent ainsi l'essentiel de l'écoulement de la viande suisse, démanteler le système des grandes chaînes augmentera certainement le prix de la viande pour les consommateurs, ils restent donc des acteurs indispensables. Sur le plan vétérinaire, les abattoirs industriels sont munis d'un service vétérinaire permanent, ce qui n'est pas le cas pour les abattoirs artisanaux qui fonctionnent que 1 à 2 jours par semaine.

En ce qui concerne la sélection des poussins " poules pondeuses ", les producteurs s'efforcent maintenant de trouver des débouchés pour les individus mâles en respect de l'ordonnance fédérale.

### **3. POSITION DU POSTULANT / OU AUTRES**

Le postulant remercie le CE pour ce rapport très complet, il apprécie particulièrement que la méthode de l'étourdissement des animaux ne soit pas utilisée dans le canton de Vaud, malgré son autorisation par le droit fédéral. Il estime, par contre, que le transport des animaux reste un sujet complexe, une grande partie des bovins et des porcs élevés dans le canton sont abattus à travers la Suisse, c'est donc la localité des produits qui est remise en question : cela est paradoxal avec la volonté de produire locale, il faudrait sortir de cette logique d'industrialisation et encourager davantage la production locale dans la totalité du processus d'élevage.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

A la question d'un Député, M. le Vétérinaire cantonal précise que la nouvelle pratique de l'abatage à la ferme reste compliquée, aucune autorisation n'a été délivrée dans notre canton. Un autre Député obtient des précisions sur les heures maximales légales qu'un animal doit faire dans un camion : 6 heures dans un véhicule en mouvement, mais 8 heures au maximum, cela correspond largement à une traversée de la Suisse. Concernant la reconnaissance de la filière d'une viande locale, il est répondu aux Députés que les directives des divers labels et AOP sont si vastes, elles dépendent le plus souvent de programmes fédéraux, dans la majorité des processus, le lieu d'abatage a beaucoup moins d'importance que le respect des normes de productions.

En conclusion, un Député souligne que le rapport du Conseil d'État montre que le canton de Vaud suit une bonne voie en termes des sujets discutés. Cependant, il faudrait éviter de toujours pointer du doigt les éleveurs et les laisser faire leur travail.

### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Bassins, le 14 avril 2021.

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Maurice Treboux*